

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE CORBAS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 06 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Christine NONY), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Excusés / absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Nathalie PUVILLAND et Sandra GAUSSUIN-PISKULA.

MONSIEUR LE MAIRE

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose qu'on débute ce Conseil municipal. Peut-être que d'autres personnes vont arriver. Allez, on va passer à l'appel. (...) Je crois que c'est Florent RIVOIRE qui va le faire.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Appel.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je propose que nous désignons les secrétaires de séance. Pour la majorité, je vous propose Nathalie PUVILLAND. Et pour l'opposition ? Madame GAUSSUIN-PISKULA ? Très bien, pas d'opposition ? Merci.

1) ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant. Adoption du PV de la séance du 6 octobre 2022. Il y a, je crois, des remarques, une intervention en tout cas. Oui, Madame ARCARO, je vous en prie.

MADAME GHISLAINE ARCARO

Oui, bonsoir. Alors, Monsieur le Maire, on s'aperçoit qu'il y a une dégradation dans la transmission des PV entre 38 et 40 jours en moyenne ; le dernier, 38 jours et celui de 2021 c'était 40 jours. Moi, j'ai mis deux fois x heures pour corriger. Alors, pourriez-vous prendre contact avec vos prestataires ? Pour ce dernier PV, ce n'étaient pas les bonnes personnes qui parlaient, qui ont pris la parole, voilà, c'est tout.

MONSIEUR LE MAIRE

On prend note, c'est simplement un problème de retranscription, si je comprends bien ?

MADAME GHISLAINE ARCARO

Et puis de délai et les noms.

MONSIEUR LE MAIRE

De délai, OK. Euh, je signale la présence de Monsieur MORINON. Bonsoir. Pas d'autres interventions, pas d'autres remarques ? Je propose qu'on... qu'on passe à son adoption. Qui est pour ? Très bien. Je vous remercie.

2) COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

MONSIEUR LE MAIRE

Compte-rendu de délégation. Il y a, semble-t-il, des questions de l'opposition. On vous écoute.

MONSIEUR ALEXANDRE DIOT

Je vais commencer. C'est une question sur les travaux de rénovation énergétique sur le... sur le... la maison sise au 33, chemin des Terreaux. Une première question technique, c'est sur... sur le montant du projet qui au global dépasse les... les 100 000 € de travaux. La question était juste de savoir pourquoi la... la commission d'appel d'offres n'avait pas été consultée.

MONSIEUR LE MAIRE

Eh bien... de vos questions, on prend la question telle que vous nous la posez, et je vous propose de vous faire la réponse au prochain conseil municipal. Merci.

MONSIEUR ALEXANDRE DIOT

Très bien, merci. Une deuxième question plus... plus générale parce que les dépenses sur... sur ce tènement ont été... ont été assez importantes sur les deniers publics, entre l'acquisition plus les travaux à venir sans encore que nous ayons une visibilité sur... sur le projet et la finalité et l'utilité de ce tènement.

MONSIEUR LE MAIRE

Même chose, je vous répondrai au prochain conseil municipal.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Enfin, Monsieur le Maire, quand même si... vous devez savoir...

MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur MORINON, on ne connaissait pas... Qu'on soit bien clair. Il y a un règlement, on ne connaissait pas la teneur des questions, les questions nous sont posées, je fais simplement une chose très simple : je prends l'information, j'écoute la nature de votre question, et on revient vers vous au prochain conseil municipal, avec des informations claires et précises.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Là, c'est une réponse de procédure que vous nous faites, parce que vous allez faire de la maison quand même.

MONSIEUR LE MAIRE

Pas une réponse de procédure, mais là, comme vous le voulez, mais c'est la... c'est la réponse que je vous fais puisqu'on n'avait pas eu les questions. Si on n'avait eu les questions en temps et en heure, il n'y a pas de problème, on aurait fait le nécessaire avec les services pour revenir vers vous. Très bien. À

moins qu'elle ne soit pas d'intérêt général la question ?

MADAME GAUSSUIN PISKULA

Est-ce que je pourrais simplement indiquer que les questions portent sur des sujets qui sont à l'ordre du jour, vous évoquez un règlement intérieur. Le règlement intérieur impose des délais pour poser des questions sur des sujets non-inscrits à l'ordre du jour. Là, on n'est pas sur des sujets qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour, donc on peut quand même poser des questions en conseil municipal sans avoir à les formuler par avance par écrit.

MONSIEUR LE MAIRE

Il n'y a pas de problème. Quand le débat est là et qu'on anime par des questions, il n'y a pas de souci. Et là, dans le... l'article 11 que vous connaissez aussi bien que nous puisque vous l'avez voté : « à cet effet, toute question orale des conseillers municipaux sur les affaires intéressant la commune seront écrites et transmises au maire par tout moyen le jour de la réunion des présidents de groupe avant midi », réunion qui exceptionnellement, a eu lieu hier, mais vous n'étiez pas présente. Voilà, donc, je vous fais cette réponse et on reviendra vers vous avec les informations qui vont venir.

MADAME GAUSSUIN PISKULA

Je n'étais pas présente effectivement, je vous en ai informé avant.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais tout à fait, il n'y a pas de problème. Vous n'étiez pas présente, c'est tout ce que j'ai dit, Madame. Très bien. D'autres interventions ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous en prie.

Monsieur LILIAN MORINON

On avait... merci. On avait une autre question sur le bénéficiaire de la sixième convention internationale de la flûte.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bonne question. Alors, on me donne la réponse, c'est un agent de l'école de musique, c'est formidable.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Ce n'est pas dans votre groupe ?

MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, pas du tout, non, rassurez-vous, rassurez-vous. Vu le montant... Monsieur ERACLAS ?

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Une dernière question. On voit dans le compte-rendu de délégation que vous avez augmenté la... la... la révision annuelle de la cantine scolaire. Question d'ordre technique, il me semble qu'on avait ces mises à jour lors de délibérations spécifiques les autres fois et là, il est inscrit dans le compte-rendu de délégation, je voulais savoir pourquoi, il y avait une différence.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est simplement une mise à jour indiciaire, et voilà, qui s'applique sur ce... sur les tarifs de... de la cantine tout simplement.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Pas d'autre intervention ? Très bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

3) CONSEIL DE QUARTIER LE SUD – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, Conseil de quartier Le Sud – désignation des représentants au conseil municipal. Donc, c'est suite à l'indisponibilité de Sylvie JULIEN, je vous invite à procéder à son remplacement pour la présidence du conseil de quartier Le Sud. Dans un premier temps, il nous faut délibérer sur le procédé du vote, que je vous soumetts à main levée. Est-ce que ça va à tout le monde ? Tout le monde ? Très bien.

Pour notre groupe, je vous propose donc la candidature de Monsieur Henri DUARTE. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur ERACLAS ? Très bien.

Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour la candidature de Monsieur Henri DUARTE ? C'est bon ? Très bien. Pour la candidature de Monsieur ERACLAS, qui est pour ? Je vous remercie. Pas d'abstention. Donc, Monsieur DUARTE, vous êtes élu donc comme coprésident au conseil de quartier de Sud. Puisqu'on est dans les désignations, comité des fêtes...

MONSIEUR HENRI DUARTE

Alain, je voudrais dire un petit mot.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, je t'en prie.

MONSIEUR HENRI DUARTE

... juste pour expliquer la situation, que vous ne soyez pas non plus trop surpris. J'étais au départ, conseiller de quartier du village. Quand je suis passé au conseil municipal, j'ai dû quitter le poste au village et comme il y a eu quelqu'un qui est parti de Corbas, j'ai... on m'a proposé ça. On aurait voulu une femme, mais on n'a pas trouvé de personne disponible malheureusement, donc c'est aussi la raison pour laquelle je... j'ai accepté d'être candidat à ce poste au conseil de quartier.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

4) DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE COMITÉ DES FÊTES – MODIFICATION

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, on désigne pour le comité des fêtes. Désignation des membres du conseil municipal. Il y a une modification. Donc, suite à la démission du comité des fêtes de Mylène ROUCHOUSE POUGET, je vous invite donc à procéder à son remplacement. Dans un premier temps, il nous faut délibérer sur le procédé du vote à main levée. De la même manière, ça ne pose problème à personne ? On est bien d'accord ? Merci.

Je vous propose donc la candidature, pour la majorité de Monsieur Eddie BREVALLE. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

MADAME GAUSSUIN PISKULA

Oui, Monsieur BOUCHARLAT.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Pour Eddie BREVALLE, qui est pour ? Et pour Monsieur BOUCHARLAT, qui est pour ? Je vous remercie.

Donc Monsieur Eddie BREVALLE, félicitations, est élu.

MADAME MYLÈNE ROUCHOUSE POUGET

Oui, je voulais seulement donc souhaiter bonne chance à Eddie et simplement préciser que cette démission, elle est simplement liée à un... à une problématique d'agenda qui ne coïncide pas avec mon... ma... ma sphère professionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

5) LUTTE CONTRE LE CANCER – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE LÉON BÉRARD.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Sujet suivant. Je vais donner la parole à Laurence MOULIN. Lutte contre le cancer – Versement d'une subvention au centre Léon BÉRARD. Laurence, c'est à toi.

MADAME LAURENCE MOULIN

À l'occasion d'Octobre rose, la ville a participé à la troisième édition de la Scintillante organisée le 9 octobre. Nous étions 20 agents municipaux et élus pour représenter notre ville engagée dans cet événement sportif et solidaire au profit du centre de recherche contre le cancer Léon Bérard. Nous avons, parallèlement à cette action, sollicité les Corbasiens avec une cagnotte en ligne qui a rapporté la somme de 1 010 €. Cet élan de générosité a permis à la Ville d'obtenir le prix Entreprise 2022 puisque nous avons la... la plus grosse cagnotte ce jour-là. Alors, je tiens à remercier les habitants, les élus, les agents engagés dans ces actions. Et pour donner notre implication dans la lutte contre le cancer sa pleine dimension, nous vous proposons ce soir de... de... de... de voter pour une subvention de 500 € pour le centre Léon Bérard, voilà. C'est un engagement qu'on avait eu avec eux au moment où on s'est engagé pour la course.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je crois qu'il y a une intervention du groupe Citoyen. Nathalie, c'est à toi.

MADAME NATHALIE PUVILLAND

Bonsoir à tous. Oui, effectivement, donc le 9 octobre 2022, une vingtaine de personnels municipaux et d'élus, dont le maire présent, se sont engagés sur la Scintillante, sur une course ou une marche de 5 à 9 km en soutien à la recherche contre le cancer, dans une ambiance festive, courir ou marcher aux couleurs de la... de la ville de Corbas et du centre Léon Bérard fut un grand plaisir partagé par tous les présents. Les 20 participants étaient unis par une même sensibilité à cette cause, et la preuve que la solidarité et le partage sont encore des... des valeurs fortes autant dans notre ville que dans notre vie. Et les 1 010 € de donc récoltés par la Ville ont mis en avant l'esprit de solidarité des Corbasiens lors de la remise du premier prix Entreprise que la Ville a eu donc, et devant près de 3 700 coureurs ou marcheurs. Donc, je tenais aussi enfin à remercier Dominique BABE, pour avoir initié le projet, et à Laurence MOULIN, pour l'organisation logistique d'avant course ou d'avant marche. Et à réitérer l'année prochaine, bien évidemment. Merci.

MADAME LAURENCE MOULIN

En conséquence, il est proposé au conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 500 € au profit du centre de lutte contre le cancer Léon Bérard, de dire que cette subvention

sera imputée au budget principal 2022 au compte 65 748 du chapitre 65.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention non plus ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

6) GARANTIE D'EMPRUNT, BATIGERE RHÔNE-ALPES, EÉSAD HLM, 2 ET 4 RUE DU 8 MAI 1945 – 23 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, 16 PLUS ET 7 PLAI

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant, Eddie BREVALLE. Garantie d'emprunt, BATIGERE Rhône-Alpes, EÉSAD HLM, 2 et 4 rue du 8 mai 1945, 23 logements locatifs sociaux, 16 PLUS et 7 PLAI. Eddie, c'est à toi.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Bonsoir. Donc, la société d'HLM BATIGERE Rhône-Alpes a acquis, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, 23 logements collectifs à Corbas aux 2 et 4 rue du 8 mai 1945. Pour ce faire, elle a donc contracté un emprunt de 2 148 511 €, pour lequel elle a sollicité la garantie du Grand Lyon et de la Ville. La Métropole de Lyon a, par déli... délibération en date du 17 octobre dernier, garanti cet emprunt à hauteur de 85 %. BATIGERE sollicite donc la Ville pour la garantie des 15 % restants, soit un montant de 322 276,65 €, ce qui correspond à un risque maximal pour la commune de moins de 8 000 € par an en cas de défaillance de l'emprunteur. Les conditions d'emprunt et le tableau d'amortissement vous ont été joints au rapport.

Pour compléter et répondre à une question qui m'a été posée en commission par mes collègues de l'opposition, je tiens à le rappeler que cette demande de garantie donc est gérée par les conditions de la Métropole de Lyon et que cette demande de la garantie d'emprunt doit se faire dans un délai, au plus tard, de deux ans année de réception des travaux et que pendant la période de Covid, la Métropole a délibéré et validé une année supplémentaire sur ce délai de demande de garantie.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Vous voulez intervenir ? Je vous en prie.

MONSIEUR LILIAN MORINON

S'il vous plaît. Une remarque technique. Pour commencer, je... je crois qu'il n'y a pas de rue du 8 mai 45 à Corbas, mais une Avenue et la délib, elle reprend une rue du 8 mai 45. Euh... ensuite, question sur... qui mérite un peu une contextualisation parce qu'en fait, on en a deux. Euh... vous nous demandez une nouvelle fois de soumettre à notre approbation une subvention qui s'inscrit dans la création de nouveaux logements sociaux sur la commune. C'est un sujet qui devient – on vous a alertés un nombre de fois suffisantes pour que vous le preniez en considération, mais on a l'impression qu'on a besoin de le répéter – c'est un sujet qui devient épidermique auprès de nos concitoyens, il y a un sentiment d'exaspération sur le sujet. On est, effectivement, en déficit de logements sociaux depuis une vingtaine d'années, il n'y a... il n'y a pas de doute là-dessus, avec la loi SRU. Et puis depuis une vingtaine d'années, on cherche à faire l'infaisable, à rattraper un... un retard qui est irrattrapable parce que tout simplement, la loi est inadaptée à notre commune puisqu'elle est sur le taux de logements sociaux... sur le taux de logements au total évidemment, et pas sur le flux. Donc à chaque fois qu'on construit quelque chose, il faut remettre encore plus de logements sociaux que nous impose la loi parce qu'autrement, on baisse le taux de logement social au total. Et donc, la solution c'est de demander au promoteur, c'est de faire plus de 50 % de logements sociaux, c'est ce que vous demandez quand il y a des lo... des... des programmes qui se font sur la commune

EDDIE BREVALLE

Si je puis me permettre, arrêtez avec ça, Monsieur MORINON, dire tout et n'importe quoi. On a délibéré

tous ensemble sur un contrat de mixité sociale. Il n'y a jamais eu de taux de 50 %, on est à 40 %, sur le territoire de Corbas.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Et donc, ça a une conséquence immédiate qu'il y a plus de logements – quand bien même, récemment, le taux est... a diminué de 50 % – mais il était de 50 % sur certains programmes avant...

MONSIEUR LE MAIRE

Mais pas du tout... pas du tout, c'est un taux d'ensemble, et vous le savez très bien.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Donc, ça impose des surfaces plus petites au promoteur et des immeubles plus hauts, dans la limite des 15 m, avec un vis-à-vis avec tous les jardins et les terrasses des gens qui habitent à côté. Des immeubles, qui dérangent, et voire qui métastasent un peu l'urbanisme pavillonnaire de la commune et qui posent des... des questions véritables sur la mixité sociale. La mixité sociale qui pose aussi la... la capacité... la question de la capacité de la commune à accueillir de... dignement – on peut dire le mot – de nouveaux habitants qui... qui ne sont pas forcément des contributeurs à la fiscalité locale, mais plutôt des gens qui ont besoin de l'accompagnement de la collectivité.

Donc, nos Cor... nos Corbasiens, ils sont embêtés avec ce... ce... cette affaire. Et la question, c'est rien qu'autour de l'avenue du 8 mai 45 – alors qu'il y a un complexe que... qui vient de sortir de terre cette année et qu'on vote aujourd'hui –, est-ce que vous pouvez nous apporter une précision sur les au moins trois projets qui sont à la suite ? On a une construction qui a démarré, une autre plus tard, il y a une autre réserve foncière plus tard qui n'a pas encore démarré. Donc, est-ce que ça va amener plus de logements sociaux ?

MONSIEUR LE MAIRE

Ça va amener plus de logements tout court. Voilà, je vais globaliser. Ça, ça tombe sous le sens, il y a des constructions et plus de logements, OK ? Allez à votre question parce que là, vous faites une intervention qui n'était pas prévue, donc je vous invite à poser votre question.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Non, mais je vous contextualise la question.

MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, vous contextualisez, j'ai compris, vous contextualisez toutes les fois. Des sujets que vous connaissez en plus.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Combien de logements sociaux il y a de prévus sur... sur l'avenue du 8 mai 1945 qui sont prévus ? Et combien de délibérations de ce type on devra porter potentiellement pour les programmes futurs ? Merci.

MONSIEUR LE MAIRE (HORS MICRO)

Eddie, tu lui réponds ?

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Pour vous répondre, c'est clair. Je tiens quand même à vous rappeler, vous devez le... vous en souvenir quand même, on... on est une commune carencée aujourd'hui, on a encore la chance de pouvoir étudier certaines opérations. Aujourd'hui, oui, il y a un déficit en... en logement social. Euh... par contre, arrêtez de... de... de dire qu'on est sur des opérations avec des taux de 50 %, il n'y en a pas eu sur la commune. Je suis désolé, il peut y avoir des taux de cet ordre ou plus élevés si la commune venait à préempter sur un terrain. Car je tiens à rappeler que, quand vous parlez qu'il faut faire du foncier, quand on préempte sur un terrain alors, là, ce n'est pas pour faire une opération avec 50 % de logements sociaux, mais c'est 100 % de logements sociaux. Donc, il faut dire ré... les réalités telles qu'elles le sont.

Et ça, c'est les outils qu'on a et on ne peut pas faire autrement, vous le savez aussi bien que moi. Bon. Maintenant, sur... sur les opérations immobilières, oui, il y a eu une... des opérations immobilières qui... qui... qui se réalisent et qui vont se réaliser sur la rue du 8 mai 45, il y a une volonté de densifier le zonage pour ne pas étaler l'urbanisation sur notre territoire aussi. Donc, c'est un choix de conserver des zones vertes, hein, et de... de surdensifier certaines autres zones qui étaient déjà urbanisées pour pouvoir répondre à nos obligations et à nos contraintes.

Maintenant, vous dire précisément le nombre, bah je suis désolé, mais n'ayant pas eu cette question au préalable, je n'ai pas tous les éléments à ma disposition. Je vous donnerai les... les... les nombres précis des... des logements qui sont prévus dans... dans... dans les prochains mois sur les opérations donc qui ont fait l'objet de PC sur la rue du 8 mai 45. Il y en a... bah actuellement, vous pouvez le voir, il y a... il y a eu, en effet, il y a... il y a deux groupes qui... qui... qui s'installent sur... sur cette avenue sur... sur d'autres projets. Mais également – et ça vous ne dites pas, mais je suis heureux de le dire – les travaux qui ont commencé rue centrale, ça fait dix ans qu'on attend après, hein, suite à des procès et des... des... des... des... des préjudices qu'on... qu'on a pu avoir sur... sur cette opération, enfin, on va avoir des logements sociaux qui vont être accompagnés de commerces.

MONSIEUR LE MAIRE

Et la manière de parler qui est la vôtre, des logements sociaux, il y a quand même une forme de stigmatisation qui moi, me... m'étonne. Si, si, vous nous le faites systématiquement et je pense que tout... tout le monde dans cette assemblée le... le sait bien. Et puis je veux bien aussi connaître la position de Madame GAUSSUIN-PISKULA sur le sujet. Parce que jusqu'à preuve du contraire, je crois qu'elle est... elle est... elle est plutôt dans le soutien du gouvernement actuel qui, lui, a fait, semble-t-il, du logement social, un enjeu auquel il peut difficilement s'épargner, voilà. Alors, les éléments de stigmatis... de stigmatisation – pardon –, ça va, c'est systématique, et puis les réalisations, elles se font et on avance comme ça. Le taux, pour votre gouverne, il est un peu moins de... de 16 %, d'accord ? Et la loi, elle a évolué. Elle a évolué, je vous le rappelle également, vous ne deviez pas le savoir. Voilà, pas d'autres interventions ?

MADAME AURELIE VILLENEUVE

Juste une petite précision, pour que les habitants des logements sociaux entendent ce que vous avez dit parce que je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. Vous les a... Quel terme vous avez dit sur les habitants des logements sociaux exactement ? Ils apportent quoi ? Vous pouvez répéter ? C'est juste pour qu'ils entendent lors de la séance. Merci. Vous avez dit « n'apportent rien » ? C'était quoi exactement le terme, vous pouvez le répéter ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

Non, j'ai dit qu'ils apportaient peu à la fiscalité locale et ils demandaient plus d'accompagnement de la collectivité. Si vous... si vous pouvez m'apporter le contraire, avec plaisir.

MADAME AURELIE VILLENEUVE

D'accord, merci. Non, non, c'est très bien, c'était pour qu'ils l'entendent bien, merci.

MONSIEUR LE MAIRE

(...) en difficulté, on les laisse de côté, c'est... c'est votre position, elle n'engage que vous, je vous le signale.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Vous déformez les propos là.

(Interventions multiples)

MONSIEUR LE MAIRE

(...) que notre conseiller municipal nous soumet, et je pense que...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous pouvez faire moult interprétations, ce n'est pas ce qui a été dit.

MONSIEUR LE MAIRE

Vous ne m'empêchez pas de faire les interprétations que j'ai envie de faire et qui moi, pour le coup, me semblent tout à fait... tout à fait légitimes au regard des propos qui sont tenus et ce n'est pas la première fois. Et ce ne n'est pas la première fois, c'est systématique, ça ne date pas de ce conseil municipal, ce sont des dizaines et des dizaines de conseils municipaux.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous pouvez réinterpréter, mais les faits sont là

MONSIEUR LE MAIRE

Les faits sont là et alors ?

MADAME LAURENCE MOULIN

(Hors micro) On va voter.

MONSIEUR LE MAIRE

On va mettre au vote. Allez, Eddie, c'est à toi.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Donc, par conséquent, ayant proposé au conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 15 % soit la somme de 322 276,65 € augmentés de l'ensemble des sommes pour indus, au titre de contrat de prêt pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 148 500 € souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et de consignations selon les caractéristiques mentionnées au rapport, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je propose que nous nous le mettions au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien.

Adopté à l'unanimité

6 abstentions : Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARA

7) MAISON MÉDICALE – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RÉSERVATION.

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant, toujours Eddie BREVALLE. Maison médicale – signature d'un contrat de réservation.
Eddie.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Nous avons délibéré en juin dernier sur la vente d'un cabinet de la maison médicale pour le Docteur GALLAND, cardiologue. Celui-ci a souhaité compléter son achat par l'acquisition d'une place privative de parking pour un montant de 10 000 €, ce qui a été... ce qui est conforme donc, à l'avis des domaines.

MONSIEUR LE MAIRE

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Eddie.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

En conséquence, il est demandé au conseil Municipal d'approuver la vente en l'état futur d'achèvement d'un emplacement de stationnement de 12,5 m² en sous-sol de la future maison médicale à Monsieur Éric GALLAND, cardiologue, ou à toute société qui le représentera pour un montant total de 10 000 € hors-taxes, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation correspondant à cette transaction ainsi que l'acte authentique de vente et tout document nécessaire qui s'y rapporterait.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention. Je vous remercie. Unanimité.

Adopté à l'unanimité

8) ACQUISITION À TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN AU DROIT DE L'AVENUE DE CORBETTA.

MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Eddie BREVALLE. Acquisition à titre gratuit d'un terrain au droit de l'Avenue de Corbeta.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

On va mettre une diapo derrière. Voilà, merci. Donc, nous pro... portons un projet de requalification de la place Charles de Gaulle pour lequel une concertation a permis de mobiliser un grand nombre de Corbasiens. Ce projet comporte notamment des enjeux de cadre de vie et il nous apparaît pertinent d'en étendre l'assiette foncière à ce terrain qui le prolonge et qui aujourd'hui, n'est pas entretenu par la propr... par la copropriété à hauteur de ce qu'exigerait sa visibilité. Sa superficie est donc estimée à 473 m², c'est ce qu'on voit là, en... en premier... en avant-plan. Cette transaction se fera à titre gratuit. En contrepartie, la commune prend à sa charge l'intégralité des frais qui s'y rapportent, notamment les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Eddie.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Par conséquent, je vous demande de donner un avis favorable à l'acquisition à titre gratuit, d'un terrain d'environ 473 m², appartenant à la copropriété de l'îlot 108, ZAC des Balmes, situé au droit de l'avenue de Corbetta dans le prolongement de la place Charles de Gaulle, de dire que l'intégralité des frais liés à la transaction seront à la charge de la commune et inscrits à son budget, d'autoriser Monsieur le Maire de Corbas à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention. Je vous remercie. Unanimité.

Adopté à l'unanimité

9) PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZFE ÉTAPE 2

MONSIEUR LE MAIRE

Eddie BREVALLE, projet d'amplification de ZFE étape 2. Je précise, Eddie, si tu me permets, qu'il y aura des interventions de chacun des groupes. Et dans l'ordre, donc Europe Écologie les Verts, l'opposition, la République en Marche, Ouverture Citoyenne, le PC et PS et apparentés.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Pour rappel, nous avons donc déjà fait une première délibération le 10 février 2022, sur l'interdiction des critères 5 et non classés au périmètre central de cette ZFE. Donc, pour rappel, l'objectif, c'est la dégradation de la qualité de l'air et la réglementation conduit la... donc la métropole de Lyon à proposer une deuxième étape d'amplification de la zone de faibles émissions aux véhicules particuliers. Donc, vous avez derrière vous donc, une carte avec les zones concernées. Donc, ce qu'on appelle la zone centrale en vert foncé et la zone élargie en zo... en vert plus clair.

Une extension de la zone intégrant notamment, la commune de Corbas dans la partie 6, au nord du boulevard Urbain Sud, comme vous pouvez le voir sur cette carte. Des restrictions qui s'appliquent jusqu'au critère 2 sur le périmètre central – vert foncé – au 1^{er} janvier 2026, assorties d'une dérogation de deux ans pour les personnes dont le revenu fiscal par part sera inférieur à 19 600 €. Des restrictions également qui s'appliquent jusqu'aux véhicules de critère 3 sur le périmètre étendu – vert clair – au 1^{er} janvier 2026.

Pour accompagner ces restrictions, la métropole envisage donc des aides financières, des améliorations dans le champ des transports en commun, ainsi que dans les mobilités dites douces. À la demande de la métropole, le conseil municipal est ce soir, sollicité pour émettre un avis sur ce deuxième... sur cette deuxième étape du projet d'amplification de cette zone à faibles émissions, projet donc, qui vous a été transmis avec les documents, dans le... le rapport.

MADAME DOMINIQUE BABE

(Hors micro) la zone centrale, c'est 2025...

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Alors, en ce qui concerne la zone centrale, on me dit que c'est 2025.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Donc on va passer aux interventions. Véronique GIROMAGNY, peut-être ? Non ?

MADAME AURÉLIE VILLENEUVE

Non, ce sera moi.

MONSIEUR LE MAIRE

Allez, à toi, Aurélie.

MADAME AURÉLIE VILLENEUVE

Merci, bonsoir. La loi Mobilités de 2019 s'impose à toutes les métropoles. Et aujourd'hui, le groupe écologiste insiste sur l'urgence à agir. Pour rappel, ce chiffre, un décès sur six dans le monde chaque année et 9 millions de décès prématurés au total dans le monde dus aux pollutions. Urgence donc, avec des pics de pollution qui se multiplient dans notre métropole, avec des conséquences directes et graves sur la santé de nous toutes et tous. Nous souhaitons le développement du train, des transports en commun, du vélo, de la marche à pied, et la diminution de l'usage de l'avion et de la voiture.

D'une part, le bilan de la qualité de l'air fait apparaître des dépassements réguliers de valeurs limites réglementaires de 2010, pour le dioxyde d'azote, en particulier, près des grands axes routiers.

Les Grands Lyonnais sont tous exposés au-delà des valeurs limites recommandées par l'OMS en 2021, pour le dioxyde d'azote et les particules fines et devraient respirer un air de qualité.

Rappelons que l'État a par deux fois été condamné pour inaction climatique et la Ville de Lyon est ciblée par un contentieux européen. Le calendrier de la loi climat et résilience prévoit le retrait du parc automobile, des véhicules les plus polluants et impose les restrictions de circulation :

- pour les critères 5 et plus au 1^{er} janvier 2023 ;
- pour les critères 4, au 1^{er} janvier 2024 ;
- pour les critères 3, au 1^{er} janvier 2025.

Le périmètre étendu entrera en vigueur un an après celui annoncé dans la loi.

Une consultation réglementaire se déroule actuellement jusqu'au 23 décembre. De plus, une grande consultation préalable s'était déroulée de décembre 2020 à juillet 2022, avec plus de 7 000 participants et 30 000 contributions, base de la construction du dispositif. Il en découle une proposition acceptable avec une juste contrainte, un accompagnement différencié pour les professionnels et les citoyens, le développement de solutions de mobilités alternatives : modes doux, covoiturage, auto-partage, etc.

Une agence de mobilité est aussi mise en place pour apporter des réponses individualisées, dont de nombreuses possibilités de dérogation ainsi que des aides financières de l'État pour tous et un complément possible pour 70 % des métropolitains impactés devant remplacer un véhicule. Je répète, 70 % des métropolitains.

D'autre part, l'usage à froid des moteurs diesels, mêmes récents et critère 2, est à la source des pollutions qu'il est nécessaire de supprimer pour atteindre les objectifs de l'OMS de 2005 et non de 2021, nous devons modifier nos modes de déplacement et nous désintoxiquer du tout-voiture qui a structuré le développement de notre société depuis plusieurs décennies. L'abandon des énergies fossiles avec la transition pour la décarbonation doit s'engager avec des investissements conséquents. Les retards à la loi et à sa mise en œuvre ne doivent en rien justifier le moindre délai supplémentaire. L'industrialisation des technologies de remplacement vers un nouveau mix énergétique, la sobriété, une organisation du territoire de proximité, concourent aux bases d'un avenir respirable.

Sur cette base, le groupe écologiste ne peut approuver un avis défavorable sur le calendrier de mise en place de la ZFE au critère 2 et donc, nous nous abstiendrons. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Qui ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

Nous avons voté lors du conseil de février 2022 sur ce dossier et nous avons invité chacun des conseillers dans l'assemblée en... à voter en défaveur du... du projet concernant la ZFE parce que les réserves que nous avons émises, elles étaient trop nombreuses, de notre point de vue, et que donner un blanc-seing à la métropole sur le sujet n'était pas, de notre point de vue, la bonne stratégie.

Donc, on est quelques mois après nos dernières interventions sur ce sujet et on est de nouveau dans une position similaire, avec un projet qui amène tout de même une flopée de réserves. Nous avons alerté sur les risques d'un mouvement type Gilets jaunes au sein de nos compatriotes qui sont déjà fragilisés par le retour de l'inflation et l'augmentation des prix de l'énergie.

Et l'entêtement de la majorité métropolitaine sur ce projet nécessaire, mais mal ficelé au niveau des solutions, montre malheureusement, une nouvelle fois, que l'écologie politique, lorsqu'elle est menée sous un angle dogmatique, est un danger pour la démocratie.

Notre groupe apporte son soutien aux réserves émises par cette délibération. Nous nous félicitons d'avoir été entendus pour faire remonter aux collègues de la Métropole de Monsieur le Maire et de Madame GIROMAGNY, les difficultés que représente une réglementation comme celle-ci. Et nous prenons bonne note de la position du groupe écologiste qui a su trouver sa place auprès de la défense des intérêts des Corbasiens.

En l'état, nous voterons contre le projet de la ZFE, mais pour la délibération qui nous a été soumise ce soir. Merci.

MONSIEUR ERIC MAILLET

Bonsoir. Alors, évidemment, l'objectif ne peut faire que consensus compte tenu des enjeux publics... de santé publique qui nous ont été présentés. Maintenant, la méthode et les moyens sont beaucoup plus discutables, de notre point de vue. Qu'il faille exclure les véhicules les plus polluants, nous sommes entièrement d'accord via l'interdiction des critères 5, puis progressivement, les critères 4 et 3, mais on ne peut pas vraiment... car on ne peut pas vraiment faire autrement. Maintenant s'agissant des critères 2, là, l'effort et l'impact n'est plus du tout le même. On parle dans ce cas, de véhicules diesel, y compris les plus récents. Moi, je pense aux catégories Euro 5 et 6 dont les rejets de polluants sont plus faibles du fait des progrès technologiques : les pièges à monoxyde de carbone, les filtres à particules, etc.

Il est délicat d'expliquer à de nombreux ménages qui ont bénéficié récemment de prime à la casse pour

acheter un véhicule moins polluant en CO2, donc favorable au diesel moderne, que ces mêmes véhicules deviennent maintenant indésirables. On parle ici d'un nombre très important de véhicules pour les Corbasiens, 25 % du parc à Corbas. Ce ne sont pas les aides d'État et métropolitaines proposées, vu les prix des véhicules neufs, électriques, voire hybrides et même d'occasion d'ailleurs, qui permettront de les remplacer dans trois ans si on tient compte du calendrier qui nous est proposé.

Donc, effectivement, le calendrier d'application de l'interdiction des critères 2 proposé n'est pas tenable. Et nous vous présentons ici la Ville de Corbas dont le particularisme dans ce dossier est notable. Tout d'abord, un zonage est à l'étude pour ici qui... qui prend sa... qui aurait pu prendre simplement les frontières de la métropole, mais bizarrement – ou pas –, l'effort est porté sur le sud et l'est de la métropole. Le revenu des habitants du nord et de l'ouest leur donnant certainement un passe-droit. En plus, pour Corbas, la limite proposée est la départementale 301, autrement appelé le boulevard Urbain Sud. Donc, en gros, au nord de cette limite donc, la zone industrielle de Corbas, la ZFE s'appliquerait, et dans la ville, non. Finalement, qu'on soit pour ou contre le principe de la ZFE, ce découpage pour Corbas n'a pas vraiment de sens. D'autant plus qu'il est proposé pour les grands axes que sont l'ex A6-A7, nommés maintenant métropole 6 et métropole 7, ainsi que Boulevard Urbain Sud d'être les limites de cette ZFE. Donc, que... que se passera-t-il dans le cas... dans ce cas pour le trafic national et international nord-sud ? Eh bien, ils passeront forcément par les autres axes que sont l'A46 et le boulevard Urbain Sud qui enserrant déjà Corbas. Ce qui viendra encore empirer une situation intenable alors que nous luttons déjà contre l'élargissement de l'A46 à trois voies. Enfin, l'atypisme de Corbas et son manque de transports en commun à la hauteur de l'enjeu, cumulé à l'absence... de l'enjeu cumulé – pardon – à l'absence de gare contrairement à toutes nos communes voisines qui n'ont pas cette difficulté, à l'absence de parking relais, nous sommes en limite de métropole. Nous souhaitons évidemment, tous limiter nos... tous laisser nos voitures au garage – pardon – dans un monde idéal, mais au moment où nous avons perdu la moitié de l'offre de bus sur la ligne principale 54 aux heures de pointe qui nous oblige à faire le taxi pour emmener nos proches à la gare de Vénissieux et où on nous annonce dans le même temps, l'augmentation des tarifs des billets pour le 1^{er} janvier 2023, on peut vraiment dire que le timing est malheureux.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons la proposition qui nous est faite ce soir, de valider le principe et l'objectif recherché tout en étant réservés sur les modalités pour les atteindre, et défavorables, comme je l'ai dit, au calendrier d'application trop rapide notamment, pour les critères 2. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Groupe Citoyen.

MONSIEUR HENRY DUARTE

Oui. Bonsoir à tous. Il est primordial de réduire la pollution atmosphérique au niveau mondial et de fait, tous les citoyens doivent prendre conscience que c'est ensemble que nous pouvons améliorer la situation dans le futur proche et changer nos modes de fonctionnement. Cependant, concernant l'application de la ZFE de Lyon, son extension, les niveaux de critères exigés et le nouveau calendrier nous incitent à faire quelques remarques. Pendant plusieurs années, on nous a poussés à acheter des... des véhicules diesel ; aujourd'hui, on s'aperçoit qu'on veut nous obliger à changer de véhicule, ce qui peut être associé à de l'obsolescence programmée. Mais en fait, tous ces véhicules ne sont pas mis en cube, ils repartent dans une grande majorité dans les pays low cost du Maroc, de l'Afrique ou même des pays de l'Est, donc on déplace la problématique. La hausse des loyers et la flambée des prix de l'immobilier a poussé la classe moyenne et les faibles revenus, à sortir de la métropole de Lyon. De nombreux Corbasiens sont dans l'obligation d'utiliser leur voiture pour aller travailler. En effet, les parkings relais sont saturés. Il n'y a pas ou peu de transport en commun reliant une banlieue à une autre sans passer par Lyon. Le coût des véhicu... des véhicules hybrides est quand même assez élevé, 24 000 € pour une Twingo sans compter les aides éventuelles, ne permettent pas au foyer à faible revenu de changer de véhicule, et ce, malgré les aides annoncées. Les véhicules hybrides ou électriques ont un impact carbone dès leur achat, la fabrication des batteries principalement par rapport à certains véhicules critère... critère 2 comme un diesel avec filtre à particules. Pour des raisons d'investissement dans ces nouvelles technologies... pardon, excusez-moi... les raisons

d'investissements dans cette technologie, il... est un frein des véhicules hydrogènes qui n'apparaît en série... qui n'apparaîtront en série – pardon – lorsque les investissements actuels seront amortis en 2030. Donc, c'est un enjeu financier pour les constructeurs en fait, qui... qui ont plus ou moins obligé – en allant dans l'hydrog... dans... dans les véhicules hybrides et électriques – à garantir une... une fabrication d'un certain nombre d'années pour amortir les investissements.

Notre capacité de production et notre réseau électrique sont sous tension déjà, puisqu'on nous parle depuis quelques semaines, de... de risque de coupure, comment alimenter dans ces conditions tous les véhicules électriques ? De plus, le manque de transport en commun engendre également un trafic de transit important des habitants des communes voisines, obligés de traverser Corbas pour aller travailler sur Lyon. Malgré l'extension de la ZFE, tous les véhicules pourront continuer à traverser Corbas par le boulevard Urbain Sud. Pour cette raison de calendrier, la mise en place de la ZFE sur les critères 2, nous semble trop contr... trop contraints, ne laissant le temps ni aux infrastructures ni aux... ni aux habitants de s'adapter. Ainsi, le groupe Citoyen se positionne par un avis favorable sur les objectifs du projet de renforcement de la ZFE sur les critères 4 et 3, émet un avis réservé sur le projet d'amplification de la zone à faibles émissions et émet un avis défavorable sur le calendrier de mise en place de la ZFE au critère 2.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Merci. Je donne la parole, Thierry HAON.

MONSIEUR THIERRY HAON

Bonsoir. Alors, bien entendu, nous, le groupe Communiste, on considère aussi que la qualité de l'air est un véritable enjeu sanitaire et global. Je crois que ça va être difficile de... de dire le contraire. Je crois qu'on est... on est tous pour lutter contre la pollution et on n'a pas de leçon à recevoir en matière... en matière d'écologie, je crois. Donc nous considérons que la qualité de l'air est un véritable enjeu sanitaire et global impliquant l'aménagement du territoire pour réduire les déplacements pendulaires, la transformation environnementale et décarbonée d'une industrie à développer – parce qu'il n'y a pas seulement les... les déplacements, la mobilité, il y a aussi l'industrie à développer comme de l'agriculture –, il y a un nouveau modèle des mobi... des mobilités métropolitaines et régionales, la réduction des pollutions des bâtiments aussi. Parce que là, on n'en parle pas dans... dans ce projet de ZFE, la pollution des bâtiments, les rénovations thermiques, et tout.

Donc, dans ce cadre, la Loi ZFE se concentre sur la pollution générée par les combustions des moteurs thermiques, c'est une des causes des pollutions de l'air, un tiers des poussières, deux tiers des oxydes de carbone. Mais la seule interdiction des véhicules polluants dans des zones limitées ne suffira pas à atteindre les objectifs de qualité de l'air de l'OMS. Comme l'ont montré les épisodes de pic de pollution en plein confinement, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais le... le... le taux de pollution était important à ce moment-là et pourtant, il y avait beaucoup moins de déplacements.

La ZFE représente par contre une contrainte forte et certaine sur les habitants modestes qui seront en difficulté malgré les aides pour changer de véhicule et dont beaucoup n'ont pas de solutions alternatives réalistes, périphéries mal desservies, horaires décalés, etc. Le périmètre de la ZFE proposé par la métropole de Lyon ne contient pas l'Ouest lyonnais. Dans ces territoires, le niveau de revenu médian permet à la majorité des propriétaires de véhicules de s'adapter comme le montre la forte progression des parts de véhicules électriques ou hybrides dans ces communes. Mais ce constat réel confirme ainsi que la ZFE est d'abord une contrainte tournée vers les plus modestes pour leur imposer le changement de mobilité ou de véhicule.

Par ailleurs, une part significative des travailleurs qui contribue à la richesse de l'agglomération lyonnaise réside à l'extérieur de la métropole. Rien n'est prévu pour eux alors qu'ils n'ont pas souvent d'autre choix que la voiture pour accéder à leur travail. Non, le niveau des aides proposées actuellement est largement insuffisant et ne permet pas de rendre possible pour la majorité des familles populaires, le changement de véhicule. D'autant plus qu'on ne connaît pas l'impact des ZFE sur le marché de l'occasion, avec des véhicules polluants qui ne valent plus rien et des véhicules critère 1 qui augmentent par insuffisance de l'offre face à la demande. Il aurait été intéressant, effectivement, que la Métropole travaille sur une ét... une étude d'impact sur toute l'agglomération et la décliner dans chaque commune concernée par la ZFE.

Enfin, les alternatives en transport en commun sont largement sous-dimensionnées pour absorber réellement une part significative de la part modale de la voiture. C'est le cas dans les périphéries sans solution de transport collectif, avec la faiblesse du rail et l'absence de véritable réseau express métropolitain, pour faire court, le fameux RER à la lyonnaise. Vrai projet serpent de mer depuis des années et qui se heurte au blocage de la région de Wauquiez et au désengagement de l'État. C'est aussi le cas dans les zones urbaines, avec la congestion de grandes infrastructures et, notamment des trams. On le voit, le T4, on voit comment ça se passe, comme avec les difficultés opérationnelles sur les capacités bus au moment... au moment où les TCL devraient montrer leur capacité à accompagner l'évolution des mobilités. C'est malheureusement, loin d'être le cas actuellement à cause du manque d'anticipation depuis des dizaines d'années.

Sur ce point, on doit s'interroger sur la politique du SYTRAL, de sa gouvernance, et poser la question de la gratuité des transports en commun qui serait possible en impliquant financièrement les entreprises comme cela se fait dans certaines communes en France.

Je vous ai résumé ici les propositions des élus communistes pour une alternative à cette ZFE qui est pour nous, source d'inquiétudes tant par les inégalités sociales qu'elle va engendrer que par l'inefficacité contre la pollution.

L'écologie constitue, pour nous élus communistes, une préoccupation constante. Par contre, nous ne nous retrouvons pas du tout dans cette écologie punitive et culpabilisatrice que constitue la ZFE. Oui, il ne doit pas y avoir d'un côté, les méchants pollueurs pauvres, possesseurs de véhicule diesel, habitant pour la plupart l'ouest lyonnais, et de l'autre, les possesseurs de véhicules électriques hybrides et autres SUV, pour la plupart aux revenus aisés, habitant pour la plupart l'Ouest lyonnais. Non, il ne peut pas y avoir d'écologie sans prendre en compte la réalité économique et sociale.

De ce fait, après avoir échangé et longtemps réfléchi, sur le projet de délibération qui nous est présenté ce soir, ayant constaté les fortes convergences de vue, nous avons décidé de donner donc, un avis déf... pardon, un avis favorable à cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Merci, Monsieur HAON. Michel MALTRAIT.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Beaucoup de choses... beaucoup de choses ont... ont été dites et j'ai... j'ai horreur des redites donc je serai bref. Mais néanmoins, le... le groupe Socialistes et apparentés qui est pleinement conscient de l'impérieuse nécessité d'agir et d'agir maintenant votera pour cette délibération. Cependant, quelques réserves s'imposent à nous.

Le... le découpage tout d'abord. L'incohérence du découpage me fait penser au triste souvenir du nuage de Tchernobyl qui s'est arrêté aux frontières de la France et... et... et j'ai l'impression de retrouver ce... ce dessin-là, là, voilà. Mon camarade Éric a parlé de la métropole qui aurait pu être une zone logique et pourquoi pas une métropole étendue tant qu'on y est parce que, que je sache, la pollution, elle ne s'arrête pas d'un côté ou de l'autre d'une... d'une rue. Ça, c'est le premier point.

J'ai... j'ai envie de dire à la Métropole, j'ai envie de crier à la métropole : « Mais entendez-vous, bon sang de bonsoir ! Pour réussir, on a besoin de transport en commun. Vous savez ce qu'on veut, nous, à Corbas ? On veut un tram. Alors, on nous oppose de temps en temps que comme seuls 3 000 habitants prennent les transports en commun, eh bah, on ne peut pas mettre un tram », ah bah évidemment. Mais alors, je... je pose la question, moi : combien de gens prenaient le train pour aller de Lyon à Paris avant qu'il y ait le TGV ? Hein ? Vous n'avez pas noté que dès qu'il y a une offre de transport qui est performante, eh bien, ces transports-là se développent ? C'est une évidence. Alors, on nous dit : « Oui, mais les gens vont être aidés, et 70 % – Aurélie, tu l'as rappelé – des habitants de la métropole vont pouvoir bénéficier d'une aide ». Oui, mais qu'est-ce qu'on raconte aux... aux gens qui habitent Meyzieu, qui habitent Mions, qui habitent Feyzin mais qui sont en dehors de la zone, mais qui ont besoin d'une voiture pour entrer dans la métropole ? Ceux-là, ils n'ont pas besoin d'aide donc ils se démerdent ? Ce n'est pas très cohérent tout ça. Pardon pour le mot. Ils se débrouillent. C'est... c'est... c'est peu cohérent tout ça. Donc, on va voter pour cette délibération parce qu'elle est très finement... elle est ciselée, je dirais, cette délibération, donc, ça nous permet de... de la voter, mais beaucoup de travail reste à faire

sur le sujet.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien. Eddie.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Je prends ma respiration parce qu'après la délibération là, elle... elle essouffle. Elle est costaud.

- Considérant que la pollution de l'air impacte notre... notre environnement et altère la santé publique ;
- Considérant que l'exposition des habitants à la pollution atmosphérique, notamment aux particules fines et au dioxyde d'azote contribue au développement de maladies chroniques, favorise les troubles du développement de l'enfant et aggrave des symptômes des personnes souffrant de pathologies ;
- Considérant les dépassements réguliers des valeurs limites européennes en dioxyde d'azote sur la métropole de Lyon notamment à proximité des grands axes routiers ;
- considérant que la ville de Corbas se trouve située dans un territoire urbain, enserrée de grands axes routiers, et d'une vaste zone industrielle ;
- Considérant que les objectifs d'amélioration de la santé publique de lutte contre la congestion routière sont également partagés par la commune ;
- Considérant que pour lutter efficacement contre des pollutions atmosphériques dans la métropole de Lyon, il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs publics concernés ;
- Considérant que la Métropole souhaite renforcer le dispositif de zone à faibles émissions mis en place depuis le 1^{er} janvier 2020,
- Considérant que la santé publique est une priorité pour les habitantes et les habitants de Corbas ;
- Considérant qu'il est nécessaire que la mise en place de mesures écologiques ne pénalise pas les usagers les plus précaires et les plus éloignés du réseau de transport en commun ;
- Considérant que l'accompagnement des habitants est un préalable à la réussite de cette mesure ;
- Considérant que le niveau de revenus d'une partie des Corbasiens réduit la possibilité de changer leur véhicule dans les années qui viennent ;
- Considérant l'insuffisance d'infrastructures de transport et du réseau de transport public sur le réseau du territoire communal, mais aussi nombre de dysfonctionnements rencontrés actuellement ;
- Considérant l'échéance de 2030 pour la mise en place des voies lyonnaises anciennement réseau express vélo à Corbas ;
- Considérant l'absence d'information stabilisée sur le dispositif de sanction et de verbalisation de ce dispositif ;
- Considérant que les habitants n'ont pas été suffisamment concertés et qu'il est nécessaire de recueillir leurs avis à travers la mise en place d'une large consultation locale et de proximité ;
- Considérant qu'un des critères d'éligibilité à une aide financière de la Métropole est d'habiter ou de travailler dans l'un des périmètres de la ZFE exclut le... de droit – pardon – une très large partie des habitants de Corbas ;
- Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 28 novembre 2022.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable sur les objectifs réglementaires et de santé publique du projet de renforcement de la ZFE sur les critères 4 et 3 ;
- D'émettre un avis réservé sur le projet d'amplification de la zone à faibles émissions ;
- D'émettre un avis défavorable sur le calendrier de mise en place de la ZFE au critère 2,
- De demander à la Métropole de conditionner la poursuite de ce projet à la réalisation préalable d'infrastructures et des réseaux de transport en commun en alternative au transport individuel pour accéder au centre-ville de Lyon, mais aussi aux autres communes de l'agglomération dans des conditions de fluidité adaptées aux besoins des habitants ;
- De demander à la métropole d'étudier la possibilité de créer une voie cyclable entre Corbas et

- Vénissieux et d'accélérer le planning de mise en place de voies lyonnaises à Corbas ;
- De conditionner ce projet à la mise en place de parkings relais dimensionnés aux besoins du territoire de Corbas ;
 - De redéfinir le pôle de déplacement urbain en encourageant des études sur une problématique... une prolongation – pardon – du tram T4 jusqu'à Corbas et en favorisant l'intermodalité et en mobilisant la région pour la création d'un RER à la lyonnaise ;
 - De ne pas être intégré à la zone de faibles émissions tant que le réseau des transports en commun n'est pas une alternative crédible pour les habitants pour accéder au centre-ville de Lyon et aux communes de l'agglomération ;
 - Un accompagnement social renforcé pour les habitants sous condition de ressources pour changer de véhicule en prévoyant la possibilité d'intégrer des véhicules d'occasion critère 1 ou 0 dans les véhicules éligibles aux aides métropolitaines ;
 - De spécifier que les navettes communales sont intégrées dans les dérogations permanentes ;
 - une étude d'impact sur les conséquences de la ZFE en matière de stationnement et de rabattement du trafic sur les territoires en bordure de ZFE comme la commune de Corbas ;
 - De demander la mise en place d'un lieu ressource et de mobilité porté par la métropole pour accompagner les habitants de Corbas et de la circonscription sur les nouvelles mobilités ;
 - La mise en place de l'accompagnement au plus près des habitants pour informer sur le déploiement de la ZFE ;
 - De préciser que la traversée de l'agglomération sera toujours possible aux différents stades de projet ;
 - D'associer les entreprises à la mise en place de la ZFE pour leur permettre d'accompagner pleinement leurs salariés dans le cadre du plan de Mobilité employeur, adaptation des horaires, soutiens financiers à la mobilité, et ceci également, dans le cadre de la mise en place du télétravail ;
 - Une mobilisation sans faille contre l'élargissement de l'A 46 à 2 x 3 voies et un soutien aux communes impactées et à leur action de lutte au regard des enjeux de santé publique que représente la poursuite annoncée des études de la part de l'État et du concessionnaire ;
 - De proroger un minima de deux années supplémentaires soit jusqu'au 1^{er} janvier 2028, l'autorisation de circulation des véhicules particuliers classés critère 2 sur le périmètre central, sans condition préalable ;
 - D'orienter les aides de la métropole à tous les habitants des communes concernées par tous les périmètres de la ZFE.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Eddie, tu peux souffler. Voilà, donc je vous propose que nous mettions au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

6 abstentions : Véronique VILLENEUVE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christophe MALMAZET, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Aurélie VILLENEUVE

10) CONVENTION UNIQUE RELATIVE AU DISPOSITIF DE SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS DES DEMANDEURS (SAID) ET DE GESTION DE LA DEMANDE SOCIALE ET DES ATTRIBUTIONS 2023 2024

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant, Christiane PUTHOD. Convention unique relative au dispositif de service d'accueil et d'informations des demandeurs (SAID) et de gestion de la demande sociale et des attributions 2023-2024.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Oui. Alors, c'est une déli... une délibération qui va peut-être donner... d'avoir une... une épidermie de la part de Monsieur MORINON, parce qu'il ne supporte pas, si j'ai bien compris, les Corbasiens ne supportent pas qu'on parle du logement social. Alors, je vais (...)

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous n'avez rien compris.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

(...) avant de mettre la délibération, je vais dire, parce que (...)

MONSIEUR LILIAN MORINON

Il faut écouter ce qu'on dit, Madame PUTHOD.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Je n'ai pas dit tout à l'heure... Je n'ai pas dit tout à l'heure parce que je ne voulais pas en rajouter, parce que c'était vraiment des bêtises, des bêtises. Donc, laissez-moi vous dire.

MONSIEUR LILIAN MORINON

C'est la délib ou vous faites... Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

569 demandeurs de logement social à Corbas.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est une précision qui mérite d'être, maintenant, on passe à la délibération.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Mais je voulais le dire, parce qu'il faut savoir de quoi on parle. Et je voudrais dire aussi, Monsieur le Maire, vous étiez là hier (...)

MONSIEUR LILIAN MORINON

Combien d'immeubles, Madame PUTHOD, s'il vous plaît ? Combien de logements ?

(Interventions multiples).

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

(...) nous avons eu une réunion et donc 269 Corbasiens qui habitent à Corbas souhaitent rester à Corbas et avoir un logement social à Corbas. Voilà, et ceux-là, ces Corbasiens, je ne sais pas s'ils amènent beaucoup de fiscalité, mais en tous les cas, ils sont importants dans notre commune. Donc, j'en reviens à la délibération du mois d'octobre dernier où nous avons – vous vous souvenez – arrêté le... le... délibéré sur la fin de mission de la FSCR qui est une association de fichiers communs pour le logement social. Et je vous avais annoncé que la Métropole allait mettre en place un nouveau dispositif. Bah c'est fait, c'est le service d'accueil et d'informations des demandeurs... des demandeurs de logement et avec un... un... un logiciel qui s'appelle PELEAS qui va être en route dès le 1^{er} janvier et auquel je vous demande de bien vouloir adhérer. C'est une adhésion qui coûte 800 €, elle est moins chère que celle précédente, avec la TSR, mais voilà. Et donc... elle a... Nous avons délib... nous avons vu ça à la commission permanente, je n'ai pas eu d'intervention particulière, donc voilà. Y a-t-il des interventions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a simplement une petite précision. On va rajouter un petit peu d'argent pour des clés de sécurité sur cette... sur le bon fonctionnement de... de ce logiciel.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Je n'étais pas au courant, mais j'imagine que c'est des détails.

MONSIEUR LE MAIRE

Voilà, je souhaitais le... le préciser.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

S'il n'y a pas de commentaire ou des...

MONSIEUR LE MAIRE

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Pas de question particulière ?

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Donc il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention unique relative au dispositif du service d'accueil et d'informations des demandeurs et de gestion de la demande de logement social, avec des attributions 2023-2024 ;
- de dire que cette mise à disposition fera l'objet d'un versement forfaitaire de 800 € à verser annuellement à la Métropole de Lyon.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention. À l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

11) LOGEMENT D'URGENCE.

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant, toujours Christiane PUTHOD. Logement d'urgence.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Voilà, alors je... logement d'urgence. Vous l'avez... vous l'avez sans doute vu, le mois de novembre a été marqué par un travail très important entre le CCAS et... et le Polaris, l'action culturelle et l'action sociale ensemble. On a mené beaucoup d'actions, on a eu une programmation du... du Polaris qui était remarquable, tout âge et porteur... porteur de... de questionnements sur la question des violences faites aux femmes. Le 25 novembre dernier, la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le CCAS a organisé un débat sur cette douloureuse question. Certaines, certains d'entre vous étaient là, et nous avons tous pu apprécier les débats et la présence de nombreuses femmes jeunes et moins jeunes. La ville de Corbas n'est pas épargnée par ce phénomène qui... qui traverse toutes les couches de la société et tous les âges. On a vu les personnes âgées, mais aussi les jeunes femmes. C'est pourquoi nous avons décidé d'agir en réservant deux logements à ces situations d'urgence.

Donc, vous le savez, nous avons avec VIFFIL passé une convention. Je vous avais annoncé d'ailleurs, il y a deux ans maintenant, que nous avons cette convention et que nous avons... nous allons avec l'appartement d'urgence, faire une convention avec les villes de Vénissieux et de Saint-Fons. Ça a pris un peu de temps, mais ça y est, Monsieur le Maire va pouvoir, si vous en êtes d'accord, signer la convention avec la Ville de Vénissieux... les communes de Vénissieux et de Saint-Fons pour mutualiser nos moyens, dans le cadre d'une convention. Bien sûr, le sujet est sensible et chaque Ville se réserve la décision finale. Mais ce travail en réseau qui implique les forces de l'ordre – parce qu'on a un travail vraiment très important avec la police municipale et avec la gendarmerie, mais aussi les services sociaux – est une avancée supplémentaire considérable. Le rapport précise que les critères d'éligibilité et la procédure d'attribution, dans une parfaite transparence, nous devons... nous le faisons régulièrement.

Nous voulons nous inscrire aussi parmi ces potentiels bénéficiaires des Corbasiens qui sont... On a deux appartements, donc il y a un appartement d'urgence qui est un appartement d'urgence violences faites aux femmes. On a un deuxième appartement qui naturellement est aussi réservé aux violences faites aux femmes, mais il peut y avoir des urgences dans la commune. J'en ai eu une, il n'y a pas très longtemps, un appartement qui a brûlé ; le temps de... de faire les réparations, etc., les personnes étaient... nous avons logé ces... ces personnes dans l'appartement d'urgence. Donc voilà, c'est une... Nous voulons inscrire donc ces potentiels bénéficiaires, des Corbasiens qui seraient momentanément privés de logement à raison d'un accident de la vie ou sinistrés. Et... et d'ailleurs, la durée d'occupation est limitée à quatre mois renouvelables une fois. Un règlement intérieur est aussi proposé dans la délibération à l'intention de nos occupants. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, y a-t-il des questions ?

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Des interventions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a une intervention, je crois, Nathalie RENÉ.

MADAME NATHALIE RENÉ

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe aux affaires sociales, Mesdames et Messieurs les élus. En 1960, les sœurs Mirabal sont assassinées parce que femmes et militantes féministes en République dominicaine. En 1999, l'assemblée générale des Nations unies programme... proclame le 25 novembre Journée internationale contre les violences faites aux femmes. Après l'émergence du mouvement MeToo il y a cinq ans et d'une libération de la parole des victimes, des centaines de collages sur les murs de France, des marches contre les violences sexistes et sexuelles depuis plu... plusieurs décennies, des dizaines de bancs rouges inaugurés, le mot « féminicide » désormais employé quasi systématiquement lorsque l'on parle de meurtre de femmes ; une grande cause nationale, un Grenelle de lutte contre les violences faites aux femmes, pourtant le nombre de féminicides ne recule pas. Il s'est même accéléré en 2022, alors que l'année n'est pas finie. D'année en année, ce terrible décompte ne s'infléchit pas. Le mois de novembre marque une accélération du nombre de féminicides : onze femmes sont mortes depuis le 1^{er} novembre. Et depuis le début de l'année, 124 féminicides, une femme tous les deux jours et demi est tuée dans notre pays parce que femme.

En 2021 déjà, le nombre de féminicides avait augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente. 122 femmes avaient été tuées. Parmi ces victimes, près d'une femme sur trois, soit... soit 32 %, avait déjà subi des violences, et 64 %, parmi elles, avaient signalé ces violences aux forces de l'ordre. Parmi ces dernières, 84 % avaient déposé une plainte. Notre pays est encore un pays d'impunité. Seuls 10 % des victimes portent plainte et 80 % des plaintes... des plaintes sont classées sans suite, ne donnant ainsi pas lieu à un procès. Seul 1 % des plaintes pour viol aboutissent à une condamnation pénale. Ces chiffres découragent les femmes victimes de violences à demander justice.

Depuis les années 2000, l'arsenal législatif s'est étoffé, même s'il reste perfectible. La vigilance sociale pour ne pas banaliser les violences a augmenté, mais beaucoup reste à faire tant la tâche est immense.

Au-delà des moyens finan... financiers et humains, il faut aujourd'hui, une volonté politique :

- Celle d'appliquer la loi de façon égale et intransigeante sur tous les territoires ;
- celle de décliner des dispositifs qui fonctionnent, notamment dans tous les commissariats et les gendarmeries de France ;
- celle de traiter les violences faites aux enfants et aux femmes, sans délai.

Il faut :

- une mise en œuvre immédiate de l'égalité et la fin des violences de genre ;
- un ministère des droits des femmes de plein droit ;
- 1 milliard dédié contre les violences sexuelles et sexistes ;
- l'égalité salariale et professionnelle ;

- la lutte contre la précarité menstruelle.

Parce que ces violences s'inscrivent dans un continuum qui prend sa source dans le système patriarcal, dans les stéréotypes sexistes de tous les jours, il est essentiel de travailler sur la sensibilisation et le changement des mental... des mentalités, et ce, dès le plus jeune âge.

Chaque jour, l'ensemble des associations féministes de ce pays, dans leur diversité et au-delà de leurs divergences, le font dans les médias, dans la rue, dans le monde éd... éducatif, mais ce n'est pas suffisant.

Maintenant, nous vou... nous voulons que l'impunité recule, que les femmes et les enfants soient ré... soient réellement protégés, que les é... les auteurs soient punis et que la tolérance sociale des violences recule :

- dans la rue ;
- dans tous les domaines de la vie économique, culturelle, sociale et politique ;
- dans les théâtres,
- dans les films ;
- dans les médias ;
- dans les hémicycles ;
- dans les grandes institutions, des collectivités aux plus hautes instances de la République.

Ne trouvons plus d'excuses pour changer ce monde. Plus de discours, des actes. La peur, la honte, doivent changer de camp.

La délibération de ce soir va dans le bon sens et le groupe communiste la votera.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Merci. Pas d'autre intervention ? Très bien.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Alors, vu l'avis favorable... ah, c'est le moment. Vu l'avis favorable de... de la commission permanente du... du 28 novembre, en conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver les règles de dévolution tels que précisés ci-dessus, d'autoriser le Maire à signer le règlement intérieur des logements d'urgence opposables aux usagers et d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat du dispositif intercommunal, Vénissieux-Saint-Fons-Corbas, de mise à l'abri des femmes victimes de violences ainsi que les documents complémentaires y faisant référence.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Merci, unanimité.

Adopté à l'unanimité

12) ADHÉSION À L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE 2022

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant, Éric MAILLET. Adhésion à l'association Prévention routière 2022

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Alors, cette délibération a pour objectif de donner à Monsieur le Maire pour l'ensemble du présent mandat, délégation pour reconduire chaque année l'adhésion à l'association Prévention routière, et s'éviter de revoter chaque année. Donc, en effet, cette délégation a été donnée au mandat précédent et doit être votée pour ce présent mandat. Il s'agit donc avant tout d'un rattrapage pour 2021 et 2022 et permettre de donner donc, délégation pour les années restantes du mandat. Pour rappel, l'association Prévention routière a été créée en 49, elle a été reconnue d'utilité publique depuis 1955, son but originel est de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation, quels que soient les modes de déplacement. Les enjeux de mobilité l'amènent également plus récemment, à travailler sur des sujets de société, d'écologie, d'insertion, ou de santé.

Donc, nous profitons donc de cette délibération pour déléguer au Maire le renouvellement de cette adhésion pour les exercices futurs. Pour information, la cotisation annuelle pour 2021 était de 650 €.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question particulière. Éric.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Vu l'avis favorable de la commission municipale du 28 novembre, en conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette adhésion pour 2021 et 2022, de déléguer à Monsieur le Maire le renouvellement de cette adhésion, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération, de dire que le versement de la cotisation s'effectuera... s'effectuera au regard d'une pièce justificative fournie par l'association et que la dépense sera inscrite au chapitre 011 compte 62 81 du budget principal.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

13) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2023

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant, Michel MALTRAIT. Centre communal d'action sociale – une avance sur la subvention 2023.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Donc, c'est une délibération qui est récurrente, à laquelle on a à faire face tous les ans. Vous le savez, les recettes du CCAS sont essentiellement constituées de versements faits par la carte et de subventions faites par la mairie, mais entre le moment où les recettes sont perçues et les dépenses sont engagées, il y a un peu de temps. Et pour ne pas que le CCAS n'ait de rupture dans son activité, nous vous proposons d'accorder une subvention de 500 000 € au CCAS. Ce qui ne présage en rien d'ailleurs, de ce que nous voterons pour son budget définitif, lors de l'adoption du budget de la Ville.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question particulière ? Je propose que nous le mettions au vote. Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Alors, vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 28 novembre, en conséquence, il est demandé au conseil municipal d'accorder au Centre communal d'action sociale de Corbas d'accorder une avance de subvention d'un montant de 500 000 €, de décider que le versement de l'avance de la subvention de la Ville au CCAS sera effectué lors du premier trimestre 2023, et de dire que la dépense sera imputée au budget principal 2023, chapitre 65 fonction 420 et compte 657 362. Retenez-le bien, ça.

MONSIEUR LE MAIRE

On le retiendra. Je vous propose donc que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention. À l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

14) ASSOCIATION LE POLARIS – AVANCE SUR LA SUBVENTION 2023

MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Michel MALTRAIT, qui va nous parler de l'association le Polaris et on est toujours sur une avance sur subvention 2023 avec l'échéancier. Un certain nombre d'élus doivent quitter la salle pour la sécurité juridique de la délibération. Permettez-moi de noter qu'il y a Claude COLIN, Laurence MOULIN, Mylène ROUCHOUSE POUGET, Nathalie PUVILLAND, Sandra GAUSSUIN-PISKULA qui siègent à l'association Polaris de Corbas, donc doivent... doivent quitter la salle, merci, le temps de la délibération. Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

C'est bon ? Eh bien, c'est un peu la même chose pour Le Polaris. Vous savez, la... la Ville a signé en 2019, une convention avec l'association Le Polaris de Corbas pour la mise en œuvre d'une programmation culturelle. Là aussi, il s'agit d'assurer la Po... la... la trésorerie du Polaris dans l'attente du versement de l'attribution d'une subvention définitive. Vous avez le calendrier janvier jusqu'à juin pour... pour le versement des différentes étapes de cette subvention qui ne préjuge là non plus pas, de l'adoption de la subvention qui sera définitivement attribuée au Polaris.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question particulière. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est... je... eh ouais, Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Vu l'avis favorable de la commission municipale du 28 novembre, en conséquence et après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'association Le Polaris de Corbas une avance sur subvention dont le versement s'effectuera dans les limites et selon l'échéancier précisé ci-dessus et décide que cet échéancier sera complété en fonction du montant de la subvention définitive qui sera attribuée par le conseil municipal à l'occasion du vote du budget primitif 2023, lors d'une délibération spécifique.

MONSIEUR LE MAIRE

Parfait. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci, unanimité. On peut inviter nos amis à rentrer, voilà.

Adopté à l'unanimité

15) PERSONNEL MUNICIPAL – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Délibération suivante, personnel municipal – mise à jour du tableau des emplois. Michel MALTRAIT.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Alors là, il y a... il y a deux aspects dans cette mise à jour du tableau des emplois. Le premier des aspects, c'est – vous le savez parce qu'on l'a voté notamment, lors du dernier conseil municipal – quand par exemple, un... un... un salarié est stagiairisé, on crée le poste... le... le nouveau poste qui va être le sien, sans pour autant supprimer l'ancien dans un premier temps, dans l'hypothèse où il... il... il vient à y revenir. Et donc, là, au bout d'un moment, on fait... là, on fait un peu le ménage, c'est-à-dire qu'on supprime des postes qui sont en... en double emploi. Ça ne veut pas dire qu'ils sont vacants, ils sont bien occupés, mais... mais ils sont inscrits deux fois, puisque les... les... les agents ont évolué, ils sont passés de statut en général moins précaire... plus précaire – pardon – vers un statut moins précaire au contraire. Ça, c'est la première des choses.

Et ensuite, pour faciliter la... la fluidité de... de... de l'avancement en grade des agents, et voire la fluidité du recrutement des agents, on a décidé de définir désormais les postes non pas en fonction du grade, mais en fonction du cadre d'emploi, ce qui offrira un peu plus de souplesse dans la... dans la gestion et notamment, dans les recrutements, ce qui évitera d'ailleurs, à l'avenir, un certain nombre de délibérations

qui n'avaient pas véritablement d'objet ici. Est-ce que ça vous paraît clair ?

MONSIEUR LE MAIRE

Je crois qu'il y a une intervention de l'opposition. Oui.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Une intervention, une... une... une courte remarque. On remarque qu'effectivement, qu'il y a encore... on est en recherche de 14 personnes si... au 6 décembre. Donc, on se questionne toujours sur ces difficultés. Et puis, on remarque aussi que sur la police municipale, on est toujours à sept pourvus pour huit postes. Donc, on regrette que les recrutements que vous nous aviez dits lors du dernier CM, ne va manifestement pas marcher. Et c'est, ne vous en déplaise, dans ce dossier qu'on regardera et qu'on continuera à vous questionner, Monsieur MAILLET.

MONSIEUR LE MAIRE

Bon, Michel MALTRAIT.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver les suppressions de postes telles que décrites ci-après – je vous passe la litanie – de créer un poste au cadre d'emplois de techniciens territoriaux à temps complet permettant de recruter un personnel en tant que directeur adjoint des services techniques, de créer un poste au cadre d'emploi des agents techniques à temps complet permettant de pérenniser et de déprécier un personnel en positionnant sur un poste permettant au sein des écoles... permanent – pardon – au sein des écoles, d'établir le tableau des effectifs tel que présenté en annexe globale, d'autoriser Monsieur le Maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget, et enfin de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2023.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

16) PERSONNEL MUNICIPAL – AUGMENTATION DE TARIFS EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE POUR LES AGENTS

MONSIEUR LE MAIRE

Michel MALTRAIT toujours, personnel municipal.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Là, c'est très simple, c'est la... la MNT, la mutuelle nationale territoriale qui a décidé d'augmenter ses tarifs, les tarifs en matière de prévoyance pour les agents. Vous le savez, quand un fonctionnaire est en arrêt de travail, au-delà de trois mois d'arrêt de travail, il ne perçoit plus qu'un demi-traitement sauf ceux qui ont fait le choix de se couvrir avec l'aide de leur employeur, en l'occurrence, notre collectivité territoriale, pour bénéficier d'un plein traitement sur une durée beaucoup plus longue. Comme la MNT a décidé d'augmenter très légèrement son tarif, et comme nous craignons qu'à cette occasion, compte tenu de l'inflation, etc., etc., un certain nombre de personnes fassent le mauvais choix qui consisterait à... à... à ne plus bénéficier de ce système de prévoyance, la collectivité fait le choix de couvrir la différence, ça représente quelque chose comme 1 € par mois et par agent parmi ceux qui ont décidé de se couvrir. Voilà l'objet de cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer le montant de la participation financière, à 8 € par agent et par mois pour le risque prévoyance selon les mêmes modalités que précédemment précisé ci-après, de dire que le montant sera décidé en fonction de la quotité exacte du temps de travail des agents, et ce, directement aux agents, de dire que la participation financière fixée ci-avant est versée aux agents titulaires et stagiaires en position d'activité ou détachés, travaillant à temps complet, partiel ou à temps non complet, aux agents non titulaires sur emplois permanents en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité disposant d'un contrat d'au moins six mois et ayant travaillé de manière continue depuis au moins trois mois, et enfin aux agents qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du centre de gestion du 69, de dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant, et enfin, d'autoriser Monsieur le Maire, au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, à l'unanimité.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR LE MAIRE

Michel MALTRAIT, toujours. Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2023 sur le budget principal.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Là aussi, c'est une délibération qui... qui arrive tous les ans. Le budget 2023 ne sera voté qu'au mois de mars ou avril, et pour autant, en début d'année, il va bien y avoir des dépenses auxquelles il nous faudra faire face. Raison pour laquelle nous vous proposons de... de... de... de permettre au... au conseil municipal d'engager – je ne retrouve plus la bonne page – des dépenses à hauteur de 25 % maximum du budget de l'année précédente et... et de le permettre dès maintenant, ce qui ne présage en rien d'ailleurs, de l'adoption du budget que nous aurons à discuter ensemble. Je le cherche... il est là. Est-ce qu'il y a des questions ?

MONSIEUR LE MAIRE

... questions ?

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Pas forcément. Vu l'avis favorable de la commission permanente municipale du 28 novembre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, ordonner les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans les limites fixées par la réglementation, pour les montants fixés à la... jointe au présent rapport pour un montant maximum de 1 842 682,99 €, soit 25 % des crédits ouverts en 2022, d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

Adopté à l'unanimité

17) AUTORISATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023 – BUDGET CORBAS MAISON DE SANTÉ

MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Michel MALTRAIT. Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2023 – Budget Corbas maison de santé.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

C'est précisément la même délibération, mais vous le savez, le budget de la maison de santé est indépendant du budget de la Ville pour des raisons de clarification de ce budget, nous le connaissons tous. Et... et... et là également, eh bien il... avant que le budget 2023 pour finaliser cette maison de santé soit voté, on vous propose de... de... d'autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses à hauteur de maximum le quart de ce qui a été voté l'année précédente. Pas de question apparemment.

MONSIEUR LE MAIRE

Je pense que... Vas-y.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 28 novembre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, ordonner les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans les limites fixées par la réglementation pour les montants précisés dans l'annexe jointe au présent rapport et pour un montant maximum de 473 413,56 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

18) BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

MONSIEUR LE MAIRE

Michel MALTRAIT. Budget principal – décision modificative n° 1.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Et enfin, donc là, il s'agit, vous l'avez vu, en tout cas, pour ceux qui ont lu cette délibération, à la fois d'opérations d'ordres qui sont liées à l'adoption de la... la fameuse M57 et puis également, il s'agit de modifier, d'ajuster certaines lignes budgétaires en... en prenant en considération des crédits dont nous n'avons pas connaissance au... au... de moment de la... du vote du budget primitif 2023, voilà. Et vous avez, bien sûr, vu que les dépenses et les recettes se... s'ajustent parfaitement comme il se doit. Est-ce que ça génère des questions ? Pas forcément, donc... alors...

MONSIEUR LE MAIRE

Compris.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les écritures telles que décrites ci-dessus.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

19) MARCHÉ PUBLIC – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC – AVENANTS AVEC UNE HAUSSE DES TARIFS.

MONSIEUR LE MAIRE

On va laisser Michel MALTRAIT souffler, on va demander à Alain LEGRAS de prendre la parole. Marché public – délégation de service public pôle funéraire public – avenants avec une hausse des tarifs.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Il y a Monsieur DARTIGUES qui doit sortir, normalement.

MONSIEUR LE MAIRE

François, oui. C'est à toi, Alain.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Mesdames, Messieurs, bonsoir. La convention de gestion de délégation de service public qui nous lie au pôle funéraire par... pour la gestion du funérarium nous impose de réviser les tarifs chaque année.

Considérant les hausses de coûts des salaires, des matières premières et de l'énergie, il est proposé de réviser les tarifs du pôle funéraire public au 1^{er} janvier 2023, de la manière suivante :

- une augmentation de 6 % de l'ensemble de ses tarifs arrondis à l'euro supérieur ;
- de créer... la création d'un forfait de quatre jours... et six jours à la chambre funéraire de Lyon ;
- d'augmenter si... une augmentation ciblée afin de revaloriser les activités déficitaires.

Les tarifs ont été joints au rapport, les prestations restent en dessous des offres con... le prestataire reste au-dessus... les prestations restent au-dessus des offres concurrentes équivalentes.

MONSIEUR LE MAIRE

Est-ce qu'il y a des questions ?

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 28 novembre 2022, en conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs révisés du pôle funéraire joint au rapport, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les pièces, actes, documentaires... documents... documents et avenants afférents à cette révision

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

20) RÉTROCESSION – CONCESSION AU CIMETIÈRE

MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Alain LEGRAS, rétrocession concession au cimetière.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Rétrocession au cimetière. En août 2021, nous avons consenti par erreur une concession en caveau,

alors que la famille avait formulé une demande en pleine terre. Afin de faire de... afin de faire droit à cette demande initiale, je vous propose d'acce... d'accepter la rétrocession du caveau et le remboursement à la famille du trop-perçu pour un montant de 822,21 €. Nous procéderons à l'inhumation à nos frais. Je ne pense pas qu'il y ait des questions...

MONSIEUR LE MAIRE

Pas de questions particulières ?

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Je ne pense pas hein. En conséquence, il est pro... il est proposé au conseil municipal de rétrocéder la concession Tolans [01:27:25] n° 29, allée 29, carré 6, à partir de ce jour à la commune, de procéder au remboursement du... du reste à charge, correspondant à la somme de 822,21 €, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes de rétrocession.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Très bien. L'ordre du jour de ce conseil municipal est clos. Il y a une intervention de l'opposition, qui prend la parole ? Je vous en prie.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Bien. Merci pour ce CM. Une courte intervention. Le 19 mai dernier, nous avons débattu de la modification du règlement intérieur du périscolaire. Pendant ce conseil municipal, nous avons interpellé sur plusieurs points dont le chapitre 4, modalités d'inscription et... et votre demande de certaines pièces justificatives et le chapitre 5, relatif aux critères de priorisation minant ce règlement intérieur. Nous vous avons rappelé que ces deux chapitres étaient irréguliers, ce n'était pas nous qui le disions, mais aussi vos propres avocats, qui le mentionnaient dans une note que vous nous aviez demandée, qui a coûté aux Corbasiens pas moins de 2 000 €. Pourtant, pendant ce CM, vous aviez refusé de prendre en compte cette note, notre intervention et notre proposition de retravailler ce règlement intérieur. Le préfet et le bureau du contrôle de la légalité a été saisi et sans surprise, a confirmé nos dires et les dires de vos avocats. Le préfet vous a rappelé à l'ordre par courrier que vous avez reçu en octobre dernier. Nous sommes surpris que ce rappel à l'ordre n'ait pas été suivi d'effet avec la mise à l'ordre du jour lors de ce CM de la... de la prise en compte de... de ce règlement intérieur. Nous demandons à ce que cette modification soit à l'ordre du jour du prochain CM pour modification conformément au retour de la préfecture. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Il y a aussi une intervention de Laurence MOULIN, ma première adjointe, sur un événement qui a été assez formidable puisque beaucoup d'entre vous y ont participé, le Téléthon et toutes les festivités autour. Laurence.

MADAME LAURENCE MOULIN

Oui, merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais faire ce soir une intervention sur ce magnifique week-end de solidarité que nous venons de vivre. Après sept ans d'absence, un Téléthon à l'échelle de la ville a été relancé. Je dis bien « à l'échelle de la ville » parce qu'il avait quand même continué, certains clubs sportifs avaient continué, à leur niveau, à mener une action tous les ans, mais là, c'est la première fois depuis 2015 que nous avons réussi à refaire un... un vrai Téléthon. Alors, je voulais remercier les services de la Ville pour leur implication, je voulais remercier tous les clubs et associations qui ont répondu favorablement à notre proposition. Quant au mois de septembre, Yves MONTANGERAND, lié au sport – qui n'est pas là ce soir – et moi avons rencontré les clubs sportifs pour leur présenter notre

projet, nous ne nous attendions pas à une telle... une telle mobilisation avec plus d'une dizaine de clubs qui ont répondu de suite : « On y va ». Alors, poussés par cette dynamique, nous avons essayé en moins de deux mois d'organiser ce temps fort. D'autres associations se sont jointes à nous, car participer, c'est de ne pas seulement proposer des animations, une compétition, c'est aussi être bénévole sur la manifestation et Dieu sait qu'il en faut.

Alors, c'était hier la journée mondiale du bénévolat, alors je souhaite ce soir féliciter tous les bénévoles pour leur implication. Monsieur le Maire, vous l'avez fait vendredi soir, mais je me permets de reciter tous les bénévoles et associations qui ont participé au Téléthon.

Donc : l'association Familiale, la Compagnie Ultimate, le HandClub de Corbas, la Gym Volontaires, le Corbas running, le Velo Club de Corbas, le Corbas VTT, les Échecs clubs de Corbas, la GIL, la GER, l'Entente badminton, Corb'Alp, Corbas Tennis de Table, Union Judo du Rhône, Couture Passion, la FNAT, Corbas Pâtiss, Jouons à Corbas, le Basket, le Football Club de Corbas, le conseil de quartier du bourlionnel, et puis le conseil municipal des enfants et des jeunes qui ont eu un véritable succès sur leur stand de vélo smoothie et qui ont pédalé toute la soiri... toute la soirée pour vendre des jus de fruits.

Je remercie également – et je le fais même si c'est de la publicité – les deux commerces, Sudéco et Chez Gaëlle qui ont fourni les fruits aux enfants pour qu'ils puissent faire les jus de fruits. Et puis je souhaitais mettre en avant l'aide inestimable du comité des fêtes dans l'organisation. Alors, je remercie le président, le trésorier et les membres du bureau qui étaient à mes côtés toute la semaine dernière pour préparer le week-end et qui sont restés les 18 heures non-stop du Téléthon avec moi.

Corbas est une ville qui a du cœur, nous l'avions vu l'année dernière avec la collecte pour l'Ukraine, avec la collecte pour Octobre rose, nous en parlions tout à l'heure. Et puis cette semaine, c'est le Téléthon. Après les deux dernières années impactées par le Covid on ressent une véritable envie du monde associatif et des habitants de revivre des temps collectifs, d'agir à nou... à nouveau pour le... pour... pour l'intérêt général, de se rassembler, de mener des actions solidaires.

Alors, merci aux Corbasiens pour leur générosité, nous attendons encore des dons puisque là, je n'ai pas encore récupéré tous les dons. Il y a des actions qui continuent, je pense à l'Association Familiale qui organise une bourse aux jouets dimanche prochain et qui va nous reverser les bénéfices de... de cette bourse. Donc, on aura un petit peu un... un... un total d'ici... d'ici une semaine.

Mais je voulais... je voulais quand même tous vous remercier et dire que là, a priori, on va au moins reverser plus de 5 000 € au Téléthon donc c'est énorme, c'est bien... bien plus que nous le pensions pour une première et encore, on attend encore d'autres dons, comme... comme ils disent à l'atelier, il y a d'autres promesses de dons encore qui devraient arriver, alors, merci... merci à tous. Et je veux juste dire en concluant, si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais c'est parce qu'il n'a pas de prix. Merci à tous les bénévoles de Corbas.

(Applaudissements)

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Laurence. Moi, je voulais juste faire un petit aparté sur deux sujets qui sont revenus au-devant de l'actualité tout à fait récemment. Je veux parler en particulier du sujet de l'A 46 et du CFA de sud. Simplement vous rappeler que j'ai participé à une conférence de presse qui s'est tenue à Chasse-sur-Rhône et qui a réuni un grand nombre d'élus allant de Chasse jusqu'à Corbas ; et ça a été, bien sûr, une occasion pour réitérer notre opposition au projet d'élargissement de l'A46 et également, de s'inscrire tout de suite dans l'opposition – tu parlais de serpent de mer, je vais reprendre la... la même expression – celle du serpent de mer concernant le CFA. Donc, une rencontre à Chasse qui s'est tenue le vendredi soir, sous la pluie, mais bon... et 48 heures après, j'ai participé avec un certain nombre de... d'élus, d'associations, à une rencontre à la préfecture en présence de Clément BEAUNE, ministre des Transports.

Donc, durant cette rencontre, je me suis permis d'intervenir pour rappeler que nous refusions en bloc ces deux sujets, et que le collectif des maires, souvenez-vous, on était réunis, c'était au mois de mai, à Chassieu, on était une quarantaine de maires pour dire « non » au projet de... de l'A 46. On n'avait pas le CFA à ce moment-là, mais on avait l'extension de l'A 46 comme sujet principal. Et donc, je voulais rappeler au ministre que cette opposition, elle était une réalité à laquelle il ne pouvait se soustraire. Et


durant ce... cet échange, le ministre a souhaité faire une annonce, vous l'avez peut-être suivie, mais il a annoncé la suspension des études sur l'élargissement de la voie, ça, c'est une... ça, c'est une belle avancée. Et permettez-moi de reprendre ses termes qui sont les suivants : « Ce que je vois aujourd'hui, c'est qu'il y a une concertation qui l'an dernier, a montré des résistances très fortes » et il en a tiré la conclusion qu'aujourd'hui, le projet n'est pas mûr, donc, il convient de reprendre les concertations. Est-ce que c'est un enterrement de première classe ? Je n'en sais rien, mais néanmoins, il a quand même positionné un retour dans notre belle ville de Lyon pour une discussion au mois de juillet et un retour d'information à l'automne prochain, voilà. Donc, et j'ai rencontré Clément BEAUNE, on a eu ce temps d'échange, et d'autres interventions, donc il a... il a senti la... la... l'opposition... l'opposition forte.

Et il s'est trouvé qu'il y a quelques jours, c'était le congrès des maires et qu'avec ma première adjointe, nous nous y sommes rendus, et vous savez que le Président de la République a déambulé, il a fait le choix de déambuler non pas dans le congrès, mais dans le salon. Et, bah, voilà, il est passé, et j'ai eu la chance de pouvoir échanger quelques minutes avec lui, et lui faire état de la situation des transports dans la région lyonnaise, et plus particulièrement, dans l'Est lyonnais. Vous vous doutez, il y avait... il y avait... il y avait de la foule, mais j'ai apprécié son... son... son attention et on a eu un échange. Bon, je vous livre brièvement sa... sa position, lui il pense que la solution, elle réside dans l'intermodalité, voilà. Donc, c'est un sujet qui... qui dont acte exactement, mais, surprise, il ne va pas falloir une relation de cause à effet, 48 heures après, il a lancé le sujet du fameux RER dans dix métropoles et dans celle de Lyon en particulier, voilà. Vous en tirerez les conclusions que vous voudrez. Voilà.

Merci. Je vous souhaite une excellente soirée. Et avant toute chose, permettez-moi à toutes et à tous à tous nos Corbasiennes et Corbasiens de passer d'excellentes fêtes, un joyeux Noël, un bon soir de l'an, et on aura les uns et les autres le plaisir de se retrouver pour les vœux – pour une fois qu'on peut les tenir depuis trois ans – le 6 janvier à 18h30 au gymnase Jean-Jaurès. Merci. Merci de votre attention, bonne soirée.

Secrétaires de séance :

Nathalie PUVILLAND



Sandra GAUSSUIN-RISKULA.

